

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 19 (1874)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tualités. » Tout cela est fort sensé ; mais, entre le laconisme outré de l'ordonnance française sur le service en campagne et le verbiage des aide-mémoire allemands, n'existe-t-il pas un juste-milieu dans lequel il est désirable que se tiennent ceux qui sont chargés de réviser nos règlements ?

Il est à regretter qu'un ouvrage aussi intéressant n'ait pas été publié avec l'élégance et le bon goût habituels de la maison Tanera. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est un assemblage, fort mal broché, de livraisons remplies de fautes. Nous souhaitons que l'épuisement rapide de l'édition permette de corriger bientôt ces défectuosités.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Un officier d'infanterie nous écrit :

« Voudriez-vous accorder une petite place dans votre *Revue* à la demande que je me permets d'adresser à l'autorité supérieure, de bien vouloir remettre aux lieutenants et sous-lieutenants d'infanterie un exemplaire de l'Ecole de régiment ? Quelques amis, revenus de Bière, me disent qu'ils ont mis en pratique ce nouveau règlement et subi un examen sur son contenu par l'inspecteur des troupes vaudoises. Il y aurait donc une réelle utilité à ce que MM. les officiers qui n'ont pas de service cette année pussent aussi lire et étudier ce règlement, qu'ils seront appelés à exécuter lors de la réunion du bataillon auquel ils appartiennent. »

Un officier fédéral nous écrit :

« Plusieurs de mes amis, revenant de Thoune, ont entendu dire que l'année prochaine l'uniforme de l'état-major fédéral serait changé.

Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans ce bruit, mais si le Département militaire croit bon de changer notre uniforme, il serait bon qu'il en prévînt les officiers, afin que ceux-ci, à qui tout changement semblable est onéreux, ne commandent pas pour leurs écoles de cette année des uniformes neufs qu'il faudra mettre au vieux fer dans quelques mois.

Ne pourriez-vous pas, dans la *Revue militaire*, adresser cette question au Département militaire fédéral, en lui demandant une réponse ? »

NB. Transmis à qui de droit, avec pressante recommandation. — *Réd.*

Le comité de la section vaudoise de la Société militaire fédérale informe les membres de cette société qu'il vient de décider une reconnaissance militaire, du même genre que celle effectuée il y a deux ans, pour les 8 et 9 août prochain. Une fraction du personnel de la reconnaissance étudiera le terrain dès Ste-Croix, l'autre fraction dès Vallorbes ; les deux colonnes se réuniront le 8 au soir à Orbe. Le lendemain 9 août, assemblée générale dans cette localité.

Il sera donné ultérieurement connaissance du programme et des ordres du jour.

(*Communiqué.*)

L'assemblée générale des actionnaires de la *Revue militaire suisse* est convoquée pour mercredi 1^{er} juillet, à l'hôtel du Nord, à Lausanne, à 2 heures de l'après-midi. Le comité de surveillance est convoqué pour le même jour et au même local, à 1 heure.

Ordre du jour : Rapport sur l'exercice de 1873 et approbation des comptes. — Nominations aux comités de surveillance et de direction. — Propositions individuelles. — Genève, 7 juin 1874. — DOMINICÉ, major.